



AGISSONS ENSEMBLE

QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

Une discrimination est un traitement défavorable par rapport à une personne dans une situation comparable qui doit remplir deux autres conditions cumulatives : être fondée sur un critère défini par la loi (âge, sexe, origine...) ET relever d'une situation d'un domaine visé par la loi (emploi, éducation, logement...)

LA CELLULE TERRITORIALE DE SIGNALEMENT (CTS)

La cellule territoriale de signalement des discriminations est composée de professionnels habilités pour examiner et orienter les situations de discrimination. Elle a pour objectif de recenser les actes de discrimination de façon confidentielle commis par toute personne physique ou morale afin de contribuer à la lutte contre les discriminations. Elle vise également à orienter les acteurs ou les personnes victimes de discrimination qui la saisissent.

Elle est composée de professionnels (acteurs de terrains, déléguée du Défenseur des droits...). Les membres participent à l'analyse et au traitement de la situation et orientent le professionnel et la victime dans la démarche la plus pertinente.

L'ENGAGEMENT DU PROFESSIONNEL SIGNALANT

- Accompagne le demandeur en toute bienveillance dans le remplissage de la fiche ([cliquer sur ce lien pour télécharger la fiche](#))
- Saisit la cellule par mail
- S'engage à transmettre l'orientation préconisée par la cellule au demandeur, à l'informer de ses droits et à le suivre dans la résolution du conflit

COMMENT SAISIR LA CELLULE ?

Remplir la fiche et la renvoyer par mail julie.delaveyne@carcassonne-agglo.fr

3 cas de figure envisagés

- Soit le professionnel veut témoigner d'une situation (le demandeur ne souhaite pas saisir la CTS)
- Soit le demandeur saisit la cellule en étant accompagné par le professionnel
- Soit le demandeur saisit seul la cellule

La CTS garantit une réponse.



CONTACT
Carcassonne Agglo
Service politique de la ville
Julie Delaveyne
04.68.10.55.58

julie.delaveyne@carcassonne-agglo.fr